



Pourquoi une orientation régionale?

Pour répondre à la nouvelle architecture des formations fédérales qui propose de mettre en place **une habilitation de formation, pour la qualification d'Animateur de handball, délivrée par l'ETR** susceptible de garantir :

- l'harmonisation des contenus entre les divers dispositifs de formation ;
- la qualification fédérale des intervenants dans ces formations.

La notion d'habilitation de formation fait apparaître des critères (ressources humaines qualifiées) non disponibles dans les comités.

La volonté commune initiée en septembre 2007 d'apporter une solution **COMMUNE** et **MUTUALISEE** sous l'égide de la Ligue a abouti à la proposition d'un projet de formation régionalisée initiée par l'équipe technique régionale et les responsables départementaux.

La validation de ce projet est intervenue le 25 avril 2008 à l'unanimité du conseil d'administration de la Ligue de Normandie.

La notion de **MUTUALISATION** des ressources passe par un recensement précis sur l'ensemble de la Ligue. La mise en place de séquences de formation par secteur est envisagée et encouragée : "se placer au centre des besoins déclarés !".

La **REGIONALISATION** permet de favoriser les échanges entre licenciés Normands, les séquences de formation mises en place étant ouvertes à toute personne inscrite en formation. J'ai la possibilité de participer aux temps de formation même si la séquence se déroule sur un autre département.

L'HARMONISATION des contenus est de fait grâce à la participation de l'ensemble des acteurs départementaux. Les contenus sont identifiés autour de ceux de l'animateur de handball, la stratégie, les contenus sont réalisés en collaboration.

La **RESPONSABILISATION** du stagiaire au travers du parcours de formation implique que le stagiaire et son tuteur s'investissent dans le suivi de la formation au travers de la recherche des séquences mises en place sur le territoire régional.

Comment cela s'organise?

En respect du cahier des charges fédéral, la mise en place respecte les trois temps de formation obligatoires :

PRESENTIEL – AUTONOMIE – TUTORAT

Le découpage de séquences de formation initiées favorise cette mise en place.

Pour favoriser une mise en place de proximité, des **REFERENTS DEPARTEMENTAUX** ont été mis en place dans chaque département.

Ces personnes répondent au cahier des charges fédéral en terme de qualification et d'investissement (BEES 1 HB minimum et qualification CONFIRMEE). Le comité de l'Orne dispose d'un référent de proximité du fait de l'absence de personne répondant aux critères définis et demandés.



LES SEQUENCES DE FORMATION

OBLIGATOIRES

Elles devront être suivies pour valider la qualification suivie, les contenus seront évalués sur les moments d'évaluation et/ou de certification.

CONSEILLEES

Elles ne sont pas obligatoires (en relation avec le bilan des acquis), mais les contenus seront évalués sur les moments d'évaluation et/ou de certification.

LES SOIREES TECHNIQUES

Elles se déclinent en deux apports distincts :

"autour de la pratique"

"liée à la pratique"

LES WEEK-ENDS

(concernent uniquement la qualification ANIMATEUR DE HANDBALL)

Au nombre de deux

"Animation chez les enfants et les jeunes", "Animation chez les adultes"

LES APRES-MIDI

Quatre pour le DIRIGEANT ACCOMPAGNATEUR

"La vie associative", "La pratique", "Le jeu et le joueur", "L'animation"

Trois pour l'ANIMATEUR DE HANDBALL

"Les clés de l'animation", "La séance et le projet", "l'environnement et le projet"

La soirée technique doit permettre de présenter des actions à mettre en place en fonction d'un thème défini.

C'est un moment privilégié d'échange et de débat.

L'orientation du thème doit permettre aussi d'apporter des solutions à des problèmes départementaux.

Faire passer un message, une information en relation avec un problème constaté sur un domaine relevant des contenus de la formation.

Le week-end est la mise en situation pratique d'animation sur le public déterminé sur le week-end suivi.

L'après midi concerne des apports de connaissances qui sont en relation avec la qualification visée.

Ces connaissances peuvent être considérées comme acquises et de ce fait allégées après validation du "bilan des acquis" avec le tuteur.

La formation se déroule sur une après -midi autour d'un contenu de formation.

La formation se fera autour de formules prenant en compte le vécu des personnes, favorisant un apport ciblé en fonction des besoins.